

Expatriation

Les obstacles à la recherche d'emploi au Québec

Laurence Nadeau - 23/01/2008 14:10 - L'Expansion.com

La première étape d'une installation réussie passe par le travail. Il n'est pas facile d'être confronté à des obstacles dans ses premières démarches. Mieux vaut donc être conscient des problèmes qui peuvent surgir pour mieux les surmonter sans sombrer dans le découragement. Pour ne pas perdre espoir rapidement, n'oubliez pas qu'une recherche d'emploi peut prendre jusqu'à six mois de travail intensif, parfois plus si vous devez en même temps apprivoiser votre nouvel environnement.

La première expérience canadienne

La nécessité de l'acquisition de la première expérience locale met en lumière une autre grande différence entre les mentalités française et québécoise concernant l'expérience de travail. Les employeurs québécois s'intéressent davantage à ce que vous savez faire qu'à vos diplômes : les références sont essentielles. Vous devez donc faire vos preuves dans votre nouvel environnement de travail. « Les gens aiment bien vérifier les anciens employeurs », constate Yann Hairaud de la CITI. Pour cela, vous devrez convaincre un employeur de vous donner une chance, en lui affirmant qu'il verra dans les faits de quoi vous êtes capable. Les Nord-Américains aiment les choses concrètes et préfèrent se rendre compte par eux-mêmes.

Cette fameuse expérience canadienne est fondamentale parce que c'est elle également qui va convaincre les employeurs que vous pouvez fonctionner dans la culture nord-américaine du travail. Cette phase est parfois difficile à traverser et nécessite une grande modestie de la part des immigrants. Elle peut affecter l'estime de soi et l'image que vous vous faites de vous-même, mais elle vous servira d'assise pour votre nouvelle vie au Québec.

Pour compléter cette rubrique, nous vous suggérons de lire dans la partie suivante, la rubrique intitulée « Partir de zéro » (page 343). Vous y trouverez d'autres témoignages sur le premier travail. N'oubliez pas que les organismes d'aide aux immigrants et autres sont là pour vous aider ou vous conseiller en cas de problème. Veuillez aussi vous renseigner sur le programme PRIME (voir page 134) qui offre la possibilité d'obtenir une première expérience à un immigrant.

L'accès aux ordres québécois

Né au Québec au début des années 1970, le système des ordres professionnels de la province comprend 45 organismes qui regroupent près de 300 000 personnes. Les ordres disposent d'une réelle autonomie pour déterminer les règles d'accès à leurs regroupements et peuvent établir des équivalences de diplôme depuis 1974.

Veillant à la compétence de leurs membres et à la protection du public, ils concèdent à leurs membres des titres réservés. Certaines professions se réservent des actes exclusifs comme les avocats ou les médecins. À l'inverse, pas besoin d'être psychologue pour donner une consultation psychologique, on peut juste avoir le titre de psychothérapeute. Tous les membres des ordres doivent respecter un code de déontologie strict.

Comment faire reconnaître son titre auprès d'un ordre

Dès que vous décidez d'exercer votre profession au Québec, il est impératif de savoir si celle-ci est régie par un ordre professionnel, avant même d'obtenir votre visa. Le cas échéant, vous devez vous renseigner dans les plus brefs délais auprès de cet ordre afin de prendre connaissance des conditions d'admission et des démarches à accomplir pour obtenir le permis d'exercer votre profession.

Les ordres exigent de nombreux justificatifs afin de reconnaître votre titre, vous aurez certainement besoin des documents suivants : diplômes ou certificats d'études et autres attestations de scolarité, les relevés de notes de cours, la description des cours et des stages suivis, les attestations d'emploi, d'expériences de travail, de stages de formation ou de perfectionnement, et le permis d'exercice d'une profession.

« Méfiez-vous, ce n'est pas la même façon de fonctionner qu'en France, avertit Yann Hairaud de la CITI. Les ingénieurs français doivent faire des démarches administratives et un stage de douze mois, donc il faut compter un certain délai avant d'entrer sur le marché du travail. Il est possible de travailler sans avoir le titre d'ingénieur, mais souvent le salaire est plus bas. »

C'est le cas de Paul Bilger, ingénieur diplômé d'origine française, arrivé au Québec en décembre 1999, employé chez Nortel à Montréal. « Je n'ai jamais fait reconnaître mon titre au Québec. » Cela ne l'a pas empêché de trouver un emploi dans son domaine, sans avoir le titre reconnu par les autorités compétentes. Actuellement, Paul travaille dans une entreprise d'ingénierie de produits et gagne plus de 60 000 \$ CAN par an.

Votre métier ne fait pas partie d'un ordre

Si votre profession ne fait pas partie d'un ordre professionnel, il est toujours préférable de se renseigner auprès de ses futurs confrères par le biais de leur association afin de connaître les conditions d'exercice de sa profession et les réalités du marché du travail au Québec (www.immigrer.com/ordres.html). Si votre profession n'est pas affichée dans les listes officielles, vous devez trouver son appellation québécoise.

Pour comprendre la description des métiers de 520 profils inventoriés, se rendre à l'adresse suivant : <http://imt.emploiquebec.net> et www150.hrdc-drhc.gc.ca/emploi-avenir.



Calculez ce que vous devriez gagner
et estimez votre augmentation 2008 avec notre simulateur exclusif

JEUNES DIPLOMÉS



Palmarès des écoles
Les salaires d'embauche école par école et nos conseils pour votre premier job

BIEN-ÊTRE



Luttez contre le stress
Tests, conseils et vidéos pour retrouver la sérénité au bureau

HIGH-TECH



Tout savoir sur la nouvelle économie
Les start-ups, les produits, les enjeux des nouvelles technologies